

PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITE BIOMÉTRIQUES

Dépôt du dossier uniquement sur rendez-vous
au 03.83.90.54.55 ou 03 83 90 54 54

RENDEZ-VOUS le.....à.....h.....

Dépôt du dossier du lundi au vendredi de 8h30 à 16 h 00

Remplir la pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (imprimer en taille réelle)

Ou

Remplir l'imprimé CERFA à l'encre noire

PRÉSENCE PHYSIQUE DU DEMANDEUR MAJEUR ou MINEUR OBLIGATOIRE

→ lors de l'établissement du passeport et CNI, prise d'empreintes à partir de 12 ans.

→ lors du retrait :

-du passeport pour contrôle des empreintes

- de la CNI pour signature

Connaître les Dates et Lieux de naissance des parents

ANCIEN PASSEPORT

ANCIENNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

ACTE DE NAISSANCE ORIGINAL (- de 3 mois) comportant la filiation. **A produire uniquement en cas de première demande et si le demandeur ne peut présenter aucun autre titre "sécurisé" ou si l'ancien titre est périmé depuis plus de 5 ans.**

ACTE DE MARIAGE

EN CAS DE DÉCÈS DU CONJOINT : produire l'acte de décès.

EN CAS DE DIVORCE

- Produire le jugement de divorce définitif précisant à qui est confiée l'autorité parentale dans le cas d'une demande de passeport ou CNI d'un enfant mineur et si garde alternée fournir l'original du justificatif de domicile des deux parents datant de moins d'un an.

- Dans le cas d'une demande de passeport ou CNI établie au nom d'usage pour une femme divorcée : si le jugement ne le mentionne pas, fournir une autorisation écrite de l'ex-époux, datée, signée et légalisée par la mairie de son domicile. L'ex-épouse devra également rédiger une demande pour l'inscription du nom en nom d'usage.

MAJEURS PROTÉGÉS : sous tutelle présence du tuteur et fournir original du jugement de tutelle.

MINEURS PLACÉS : - Mineurs placés en foyer – fournir le jugement de placement.

1 DOCUMENT OFFICIEL AVEC PHOTO ORIGINAL permettant de justifier de votre identité:(CNI- carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasse etc....)

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE : (original). A produire uniquement si le demandeur est né à l'étranger ou si ses parents sont nés à l'étranger. Ne pas le produire si le

demandeur possède une CNI plastifiée ou un ancien passeport électronique ou biométrique, carte électorale, carte militaire ou un document attestant de l'accomplissement des obligations militaires etc....

DROITS DE TIMBRE PASSEPORT (Bureaux de tabac, impôts, perception ou sur le site de la DGFIP qui délivre les timbres en ligne : timbres.impots.gouv.fr)

- **Majeurs** : 86 € - **Mineurs de 15 ans et plus** : 42 € - **Mineurs de moins de 15 ans** : 17 €.

→ ***Passeport temporaire (Urgence)*** : 30 € (*produire justificatifs notifiant l'urgence*).

→ ***Passeport gratuit*** : renouvellement effectué à titre gratuit jusqu'à concurrence de leur durée de validité et dans certains cas : - Changement d'Etat-Civil (mariage ou veuvage), - Changement d'adresse, - précédent passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas, - Erreur de l'administration lors de l'établissement du précédent passeport, - ancien passeport ancien modèle dit "Delphine" délivré après le 25 octobre 2005, dont le titulaire apporte la preuve par tout justificatif d'un déplacement à venir pour les Etats-Unis ou d'un transit à venir par les Etats-Unis.

CARTE D'IDENTITE EN CAS DE PERTE OU VOL : FOURNIR 25 € DE TIMBRES FISCAUX (Bureaux de tabac, impôts, perception ou sur le site de la DGFIP qui délivre les timbres en ligne : timbres.impots.gouv.fr)

En cas de PERTE : fournir déclaration de perte délivrée par la Mairie ainsi qu'un acte de naissance de moins de 3 mois ou un titre de sécurité en cours de validité.

En cas de VOL : fournir déclaration de vol délivrée par le Commissariat ainsi qu'un acte de naissance de moins de 3 mois ou un titre sécurisé en cours de validité.

1 PHOTO D'IDENTITÉ COULEUR CONFORME A LA NORME (moins de 6 mois) : fond gris ou bleu, de face, visage et cou dégagés, tête nue, sans expression, bouche fermée, sans lunettes. **Les exceptions à cette règle doivent être justifiées sur présentation d'un certificat médical. NE PAS DECOUPER LA PHOTO.**

1 JUSTIFICATIF D'ADRESSE ORIGINAL DATANT DE MOINS D'UN AN (Loyer, Téléphone, EDF/GDF, EAU, AVIS D'IMPOSITION, ECHÉANCIER, ASSURANCE HABITATION) : au nom de l'intéressé. Pour les personnes hébergées chez un parent : se munir de la carte d'identité de l'hébergeant, d'une ***attestation d'hébergement certifiant la résidence du demandeur depuis plus de 3 mois*** et d'une facture originale (loyer, EDF/GDF, Téléphone, Impôts, Eau, Assurance habitation).

Bulletin de salaire, relevé de compte, déclaration d'imposition pré-remplie ne sont pas acceptés.

Personne mineure: pièce d'identité (CNI ou passeport) du représentant légal.

Mineur et nom d'usage : Pour l'apposition du double nom (père et mère) en nom d'usage, autorisation des 2 parents (pour 1^{ère} demande ou renouvellement) + photocopies des 2 pièces d'identité.

Renouvellement anticipé des CNI prorogées de 10 à 15 ans : Possible si l'utilisateur peut justifier son intention de voyager et à condition de ne pas avoir de passeport valide.